



## ZONE DE DISTRIBUTION : CHAROLLES

### Conclusion sanitaire

2022

Sur le plan bactériologique, l'eau est conforme aux normes en vigueur. Sur le plan physico-chimique l'eau est conforme aux limites de qualité suite à l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) du 30/09/2022 classant comme non pertinent la substance Esa-métolachlore qui est une molécule de dégradation d'un herbicide.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 102 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 489 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages situés à Vindecy et Charolles : la SOURCE DE MAÛPRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2888 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ (S.D.E.I.) CENTRE DE CHARNAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE CHAROLLES »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **20**  
Valeur moyenne : **15 mg/L**  
Valeur maxi : **40 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

La limite de qualité est de 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et de 0,1 microgramme/L pour chaque substance. L'ESA-métolachlore a été classée comme non-pertinente par un avis de l'ANSES du 30/09/2022.

Nombre de prélèvements : **21**  
Nombre de mesures : **2086**  
Conformité : **57 %**  
Valeur maxi : **0,32 microgramme/L (esa metolachlore)**  
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

### Quelques conseils

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

Édité le 15/03/2023

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**  
Valeur moyenne : **18 °f**  
Valeur maxi : **20 °f**

#### PH

Le pH doit être compris entre 6,5 et 9.

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **102**  
Valeur moyenne : **7,4 unité pH**  
Valeur maxi : **8,2 unité pH**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.